



AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

Lors de sa séance qui sera tenue à compter de 18 h 30 le 26 février 2019, le conseil municipal se prononcera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

Nom du requérant :	Bernard Roch
Emplacement :	225, rue Jean-Talon
Objet de la demande :	Autoriser une opération cadastrale ayant pour effet de créer trois (3) lots : <ul style="list-style-type: none">- Dont la largeur serait inférieure à la largeur minimum prescrite (31,12 mètres, 11,04 mètres et 12,38 mètres) alors que la largeur minimum des lots est prescrite à 45 mètres.- Dont la forme ne permet pas d'y insérer un rectangle correspondant à 75 % de la largeur minimum prescrite et à 90 % de la profondeur minimum prescrite.

Nom du requérant :	Marc A. Beaulieu
Emplacement :	568, chemin du Grand-Bernier Nord
Objet de la demande :	Autoriser une opération cadastrale ayant pour effet de créer deux (2) lots dont la largeur serait inférieure à la largeur prescrite (17,64 mètres et 17,00 mètres, alors que la largeur minimum est prescrite à 19 mètres).

Nom du requérant :	STA Architectes
Emplacement :	85, avenue Conrad-Gosselin
Objet de la demande :	Autoriser la construction d'un bâtiment accessoire dont le ratio de matériaux de revêtement des murs extérieurs de la classe I serait inférieur au minimum prescrit.

Cette séance du conseil municipal se tiendra dans la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 188, rue Jacques-Cartier Nord, Saint-Jean-sur-Richelieu.

Toutes personnes et organismes qui désireront s'exprimer pourront se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes au cours de cette séance.

Donné à Saint-Jean-sur-Richelieu, Québec
Ce 8^e jour du mois février 2019

François Lapointe, OMA, avocat
Greffier